

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Procédure de dépôt des dossiers FDVA – Fonctionnement et Projets Innovants



Avant de vous lancer dans la démarche de dépôt de dossier, merci de vérifier que vous possédez sur votre ordinateur les documents suivants :

Documents à joindre à votre demande :

- Le CERFA n°12156 rempli et signé ;
- Le rapport d'activité 2017 approuvé
- Le compte de résultat et bilan financier 2017, approuvés
- Le budget prévisionnel de l'année en cours, mentionnant la subvention demandée.
- Le projet associatif de l'association

Première étape : Se rendre sur Melanissimo

Connectez-vous sur le site suivant : https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/

Écrire un message	
Présentation du service en ligne "Mélanissimo" :	
Ce service vous permet de transmettre des fichiers volumineux à vos interlocuteurs au sein du Ministère de l'Écologie, d	
Vous devez au préalable renseigner votre adresse électronique et reproduire le mot clé graphique dans le présent form	
Un message électronique vous sera alors envoyé à l'adresse que vous avez indiquée. Il contient un lien ainsi qu ['] un cod	
Ce lien vous amènera sur le formulaire de composition de votre message, dans leque <mark>l le code fourni devra être recopi</mark> u	
Vous pourrez alors renseigner les adresses électroniques d'un ou plusieurs correspondants au sein du ministère, spécifi	
NB: le lien et le code sont à usage unique.	1 : Écrivez votre adresse électronique.
Votre adresse électronique:	
Code de sécurité:	
	2 : Recopiez le code écrit plus haut e
DOFPI	cliquez sur « valider ». Si vous avez de
	difficultés à lire le code, yous pouve
Reconier le rode:	cliquer sur la flèche à coté, qui lira le
Valider Valider	code en audio.
Annuler	

Deuxième étape : Se rendre sur votre boite mail

Une fois cliqué sur « valider », rendez-vous sur votre boîte mail. Vous devriez avoir reçu un mail de « "Robot Mélanissimo - SG/SPSSI/PSI2" ». Si vous ne voyez pas le mail, essayez de consulter votre dossier « SPAM ».

Dans ce mail, vous devriez avoir les informations suivantes :



Troisième étape : Continuer sur « Melanissimo » grâce au lien ci-dessus



De retour sur Melanissimo, vous arrivez sur la page d'envoi :

Quatrième étape : Charger vos documents

Sur la même page, cliquez sur le texte « joindre un fichier »

Fichiers joints				
Total: 0 fichier(s), 0 o				
Joindre un fichier	1 : Cliquez fichier »	sur	« joindre	un

Vous arrivez sur la page de chargement des dossiers :



Il faut ainsi cliquer sur « parcourir » et sélectionner tous les fichiers nécessaires à votre demande, à savoir :

- Le CERFA n°12156 rempli et signé ;
- Le rapport d'activité 2017 approuvé
- Le compte de résultat et bilan financier 2017, approuvés
- Le budget prévisionnel de l'année en cours, mentionnant la subvention demandée.
- Le projet associatif de l'association
- Le RIB au nom de l'association et conforme au SIRET
- Les statuts régulièrement déclarés
- La liste des personnes chargées de l'administration

Une fois tous les documents mis, le bouton « charger » apparaît. Après avoir cliqué dessus et une fois les documents bien mis en ligne, vous retournez sur la page de l'étape 3.

Après avoir vérifié soigneusement toutes les informations, vous pouvez cliquer sur : « envoyer ! »



En cas de besoin, les services de la Direction Départementale Déléguée des Bouches-du-Rhône (DRDJSCS) se tiennent à votre disposition pour vous conseiller. Vous pouvez donc :

Poser votre question avec vos coordonnées au service Vie Associative : ddcspp-fdva@creuse.gouv.fr

Une permanence, uniquement sur rendez-vous en juillet et en août, est organisée pour accueillir à la DDCSPP les associations qui souhaitent être accompagnées dans la constitution de leur dossier dématérialisé.

Prise de rendez-vous : Véronique CHARBONIERAS – 05 55 41 72 56 – ddcspp-cjs@creuse.gouv.fr.